

## Pièces à fournir pour une inscription scolaire

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance **de moins de 6 mois**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois :
  - Facture EDF (**échancier refusé**)
  - ou
  - Téléphone
  - ou
  - Quittance de loyer ou contrat de location avec attestation d'assurance habitation de moins de trois mois.
  - Pour les nouveaux propriétaires, acte notarial ou promesse de vente avec accord de prêt définitif de la banque
- Pour les familles hébergées :
  - Attestation d'hébergement + justificatif de domicile de moins de 3 mois + copie recto-verso de la pièce d'identité de la personne hébergeant
  - Un justificatif de moins de trois mois portant l'adresse du domicile de l'hébergeant (CAF, téléphone...)
- Pour les parents divorcés ou séparés :
  - Jugement de divorce ou de séparation stipulant la garde de l'enfant
  - Attestation sur l'honneur du parent absent qui autorise le parent présent à procéder à l'inscription de l'enfant + photocopie copie de sa pièce d'identité.
- Pour les enfants sous tutelle ou adoption : Attestation de tutelle ou jugement d'adoption

### **Pour les familles n'ayant pas d'enfants déjà scolarisés en maternelle ou élémentaire :**

- Avis d'imposition de l'année N-1
- Attestation de paiement de CAF de moins de 3 mois (à partir de deux enfants)

### **En cas d'inscription par une personne autre que les parents :**

- Autorisation parentale des parents pour effectuer l'inscription scolaire de l'enfant
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité des parents

**ATTENTION :** Tous les documents énumérés ci-dessus doivent **impérativement être traduits s'ils sont rédigés dans une langue étrangère.**